

Les points de vue en première, seconde et troisième personne dans les trois étapes d'une recherche : conception, réalisation, analyse.

Chapitre 2 (esquisse)

Pierre Vermersch Grex

Introduction

Avec ce chapitre, je continue à mettre en place les bases de ma démarche, les fondements de mon activité de chercheur qui m'ont mené à l'entretien d'explicitation et à la psycho-phénoménologie pour mieux éclairer ce que nous faisons avec l'entretien d'explicitation et qui dépasse largement cette seule perspective. Dans ce second chapitre, il me paraît important de préciser le cadre général épistémologique de ma démarche qui se situe majoritairement dans le projet d'une « psychologie en première personne », avant d'aller plus profondément vers la prise en compte de l'introspection à travers son histoire et le dépassement de ses critiques (chap.3), puis vers les ressources théoriques de la psychologie phénoménologique de Husserl (chap.4 et seconde partie).

L'enjeu prioritaire est de clarifier ce concept de « point de vue en première personne », à la fois de le définir et de le contraster par rapport à sa polarité : le point de vue en troisième personne. Un second but est de mettre en place la distinction entre première personne et seconde personne dans les méthodes de recueil de données, en identifiant les rôles de chercheur et d'informateur. Car si la première personne est définie par celui qui parle, celui qui parle n'est pas nécessairement le chercheur, le chercheur a alors des données issues d'un autre que lui : en seconde personne. Finalement, je soutiendrais que du point de vue de l'analyse des données et de la production des conclusions la distinction entre première, seconde et troisième personne n'est plus pertinente, puisqu'il n'existe qu'une seule manière de raisonner juste.

La motivation sous-jacente toujours présente est de préciser les modes d'études permettant d'étudier la subjectivité dans une posture psycho-phénoménologique naturellement articulée avec les pratiques (formation, enseignement, remédiation, entraînement, coaching, analyse de pratique, recueil de données etc.), éclairant la pratique et l'action des praticiens.

Il est devenu courant d'opposer un point de vue « en première personne » dont le trait dominant est de prendre en compte le vécu du sujet tel qu'il peut en témoigner selon lui et un point de vue « en troisième personne » ne s'intéressant pas à ce témoignage, mais seulement à ce qui est observable, comme son comportement ou enregistrables, comme le sont les signaux physiologiques.

Pourtant ces appellations de « première » et « troisième » personne me semblent imprécises et source de confusions. Et dans ce chapitre je vais reprendre ces concepts en les articulant successivement avec les trois étapes du déroulement schématique d'une recherche : d'abord l'étape de conception de la recherche, puis l'étape de recueil des données, et enfin l'étape de traitement des données jusqu'aux conclusions.

Voyons en résumé, pour chacune de ces étapes comment peuvent se préciser les concepts de point de vue en première, seconde et troisième personne :

1/ Dans la conception d'une recherche, en amont de sa réalisation, un choix épistémologique global est toujours présent orientant et justifiant des stratégies de recherche en première ou troisième personne. L'opposition se fait entre s'informer de ce que le sujet a vécu selon lui (point de vue en première personne) ou l'ignorer (point de vue en troisième personne). Sachant que les stratégies de re-

cherche en première personne ont été pendant longtemps déconsidérées au plan scientifique et restent actuellement très minoritaires.

2/ A l'étape du recueil des données, les options méthodologique précisent si ces données sont collectées : a) « radicalement en première personne », dans le cas où le chercheur prend pour objet d'étude sa propre expérience, b) en seconde personne quand le chercheur étudie l'expérience de l'autre tel qu'il l'a vécu et peut en témoigner, ou c) en troisième personne dans le cas où le chercheur ne s'informe pas du point de vue du sujet et recueille seulement des données comportementales. On a là trois modes de recueil de données, non exclusifs en droit et même tout à fait complémentaires, mais s'excluant l'un l'autre de fait dans la majorité des cas.

3/ Enfin, à l'étape du traitement des données, de leur analyse et des conclusions que l'on prétend en tirer, ces distinctions de « points de vue » ne me semble plus pertinentes, dans la mesure où la cohérence des traitements et la valeur des conclusions qui en découle, ne peut reposer sur un point de vue particulier, mais bien sur les lois universelles de la raison. Quelle que soit la sensibilité et l'ouverture du chercheur, quelle que soit la valeur humaine de ce que l'on étudie, il n'y a pas en droit de manières valides différentes pour justifier l'établissement d'un fait, pour conduire un raisonnement correct menant à une conclusion particulière, dans tous les cas il faut pouvoir en vérifier le déroulement et la validité. Tout au plus, cette sensibilité va orienter la mise en valeur des analyses et des conclusions puisqu'elle sera guidée par des objets de recherche particuliers.

Suivons chacune de ces étapes.

1/ L'étape préliminaire de la conception d'une recherche : le choix épistémologique d'un point de vue en première ou en troisième personne.

La conception d'une recherche se fait sur des bases épistémologiques, qu'elles soient explicitement formulées ou pas. On peut exprimer ces choix de manière argumentée, mais le plus souvent ils ne sont que le reflet de la manière dont le chercheur, sa communauté et donc les membres de jury, les referees de journaux à comité de lecture, les financeurs, conçoivent que la connaissance doit être recherchée, quels sont les objets de recherches qui sont en accord avec ces bases, quels sont ceux qui doivent être rejetés a priori, et quelles sont les méthodes de recueil et de traitement des données qui s'y accorde. Ces choix épistémologiques ne sont libres que dans le principe, de fait ils sont contraints de façon lourde par tous les déterminants sociologiques (évolution de carrière, attribution de crédits, distinctions honorifiques, cooptation), ce qui n'empêche qu'en eux-mêmes ils ont du sens, ils sont fondés, mais c'est sur la possibilité même du choix entre différents point de vue épistémologique que la liberté n'est pas vraiment assurée.

Dans le domaine des sciences humaines, y compris les sciences de l'éducation, ces choix épistémologiques définissent globalement deux postures de recherche opposées (ce sont des filières, des labos distincts), voire souvent antagonistes (être dans un des choix suscite la réprobation, l'exclusion, l'incompréhension, de l'autre), selon qu'elles prennent en compte le point de vue du sujet sur son propre vécu (point de vue en première personne) ou ne prennent pas en compte le point de vue du sujet (point de vue en troisième personne)³⁰. Bien d'autres clivages existent, mais je n'ai pas pour but d'en faire une présentation.

Soulignons d'abord le trait commun à ces deux points de vue épistémologiques, il est de partager la certitude qu'un rapport au factuel est nécessaire. Que ce soit en première ou troisième personne, les deux s'inscrivent dans un cadre scientifique qui repose sur le recueil de faits, qu'ils soient invoqués (de tels faits existent indépendamment du chercheur) ou provoqués (ils sont générés par le chercheur dans le cadre d'une expérimentation). Ce rapport au factuel s'oppose à toute démarche purement philosophique qui prétendrait décrire le monde et le sujet sans documenter ce qu'il en est dans les faits, par une pure démarche réflexive, spéculative dont la critique a été très clairement menée par Piaget dans « Sagesse et illusions de la philosophie » (Piaget 1968). La psycho-phénoménologie qui vise à développer une psychologie en première personne est une démarche empirique (basée sur le recueil de faits) et sa proximité, sa filiation dans certains aspects (voir la seconde partie) avec la phénoménologie

³⁰ Dans cette première étape, la distinction entre première et seconde personne n'est pas opérée, parce que ce discours général ne distingue pas l'informateur et le chercheur, nous verrons plus loin que sous l'angle méthodologique cette distinction entre les deux rôles est importante.

ne saurait cautionner une démarche philosophique purement réflexive. De ce fait, la lecture et l'usage que je propose de l'œuvre d'Husserl sont bien tournés vers l'établissement de faits psychologiques.

L'opposition entre point de vue en première personne et point de vue en troisième personne se joue donc sur la place donnée au point de vue du sujet dans la recherche, ce qui se traduit concrètement par le type d'objets de recherche et sa conceptualisation et de là au choix du type de faits recueillis. Car ce n'est pas la même chose, par exemple, d'étudier une conduite par ses indicateurs comportementaux (temps, résultats) que de l'étudier en suivant le témoignage du sujet qui l'accomplit.

Cerner les caractéristiques du point de vue épistémologique en première personne :

Les recherches prenant en compte le point de vue du sujet, visent à *s'informer* de ce qu'il a *vécu* selon lui.

Dans cette phrase, il y a 1/ le fait de *s'informer*, d'où la nécessité des verbalisations pour documenter le domaine non public ; 2/ de ce qu'il a *vécu*, donc n'importe quelles verbalisations ne conviennent pas et le fait de verbaliser ne suffit pas, il faut encore qu'elles nous informent spécifiquement du vécu ; et 3/ dernière précision : « *selon lui* », qui insiste sur le fait que ce que dit le sujet est relatif à son point de vue, c'est-à-dire que ce n'est pas réputé être la vérité a priori, mais ce qui lui apparaît, tel que le lui le perçoit et le comprend. Cela introduit dès le départ une relativisation de la valeur des données de verbalisation pour la recherche. Reprenons ces points pour mieux cerner ce qu'est l'épistémologie du point de vue en première personne

« S'informer » par quel moyen ? La verbalisation.

Les recherches sous le point de vue en première personne ne peuvent que recourir à des techniques de recueils de verbalisation, orales ou écrites, verbalisation en cours d'exécution, entretiens d'après coup, journaux personnels, auto-explicitation.

La verbalisation, est la condition et le moyen pour rendre public ce qui est privé. L'expérience vécue est privée, même si elle est accompagnée aussi par les comportements, les gestes, les mimiques, et toutes les formes d'expression non verbale. Mais seule la verbalisation va permettre d'établir les détails, les contenus, les actes, les états, du sujet. Il n'y a pas d'autres moyens que la mise en mots pour les connaître. Certes, on peut imaginer recueillir aussi des dessins, du mime, de la musique, toute forme de « performance » au sens artistique du terme, ou encore des objets symboliques par exemple (Legault 1989; Legault 2003; Legault 2009), mais l'intégration de ces données non verbales dans le traitement des données de recherche devra tôt ou tard être transcrite en langue, condition nécessaire pour pouvoir être manipulées comme données dans la recherche.

Que tout vécu doive pour devenir objet de recherche être traduit en mots, c'est là une limitation importante de la recherche en sciences humaines. Limitation, dans la mesure où la langue va imposer une culture, un vocabulaire, des prédécoupages, donc des interprétations immanentes. Mais il n'y a pas d'autres moyens. Si l'on n'accepte pas ces limites et si l'on n'accepte pas d'apprendre à travailler avec, alors il n'est pas possible de faire de la recherche, il faut choisir d'autres voies d'expression : un tableau, une chorégraphie, un voyage, un roman, exprimeront potentiellement mieux et autre chose d'un vécu que la connaissance scientifique. La science, n'est pas la conduite humaine la plus élevée, elle n'est qu'une possibilité de l'homme. C'est affaire de choix et de but. Mais pour la science, recueillir des verbalisations est la condition pour passer de l'expérience privée que vit chacun à une expérience publique partagée, intelligible pour un autre que le sujet qui l'a vécu.

La nécessité des verbalisations entraîne presque inmanquablement que ce recueil se fasse après que le vécu se soit déroulé. Il y a eu des tentatives de verbalisations simultanées (le « *thinking aloud* » (penser tout haut, en parlant en même temps) de Claparède, ou les travaux de Léonard à Nice), mais elles modifient le déroulement spontané du vécu, et le temps que prend la verbalisation est beaucoup plus long que l'exécution des actions correspondantes. C'est l'avantage d'un entretien, d'une auto-explicitation, que de pouvoir s'inscrire dans une temporalité dégagée des contraintes immédiates et permettre une dilatation du temps qui a été vécu, une réitération de sa description. L'inconvénient est que ces temps d'expression reposent alors toujours sur le rappel, sur la mémoire. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

Retenons que le point de vue en première personne équivaut à prendre en compte le vécu, donc à le connaître par sa verbalisation, sur la base de la mémoire.

« S'informer » de quoi ? Toute verbalisation ne donne pas d'information sur le « vécu » de référence³¹. Décrire le vécu, pas le commenter ou le juger.

S'informer c'est donc pour le chercheur recueillir des verbalisations, mais quand il opère ce recueil, quand le sujet s'exprime, cela ne garantit pas pour autant que nous soyons selon un point de vue en première personne. Il n'y a pas de réciprocity automatique : connaître le vécu c'est le connaître par sa verbalisation, mais toute verbalisation ne donne pas à connaître du vécu.

Déclinons les différentes confusions possibles issue de cette non réciprocity.

Les réponses verbales différentielles ne relèvent pas du point de vue en première personne.

S'il suffisait que l'on prenne en compte les réponses verbales du sujet pour être dans un point de vue en première personne, toutes les recherches seraient en première personne sauf celles uniquement basées sur le recueil de données électrophysiologiques.

Par exemple, historiquement, souvent le point de vue en première personne a été attribué au fait que le sujet réponde de manière différenciée à la présence ou l'absence de perception d'un stimulus (comme des mesures de seuils sensoriels en psycho physique à la fin du 19^{ème} siècle, cf Wundt, Fechner), ou oui / non à une échelle d'évaluation cf. par exemple (Velmans, 1991). Certes, c'est bien le sujet qui répond, en ce sens on fait appel à sa subjectivité, mais d'une part il s'agit d'un point de vue en seconde personne puisque ce n'est pas le chercheur qui répond mais son sujet, d'autre part la participation du sujet est réduite à sa plus simple expression, il ne lui est demandé qu'une réaction différenciée, dont la trace sera fondue dans un modèle statistique loin de toute expression directe du sujet sur son expérience. Mais surtout, la manière dont il élabore et produit sa réponse n'est jamais pris en compte par cette expression. Je ne conteste pas la légitimité et l'intérêt de ce type de recherche, je précise seulement qu'elle ne se situe pas selon un point de vue en première personne. En fait, c'est le propre de toute question fermée que d'obtenir une réponse par oui ou par non (voire graduée suivant une échelle en 3, 5, ou 10 échelons) et de fait de ne pas renseigner sur le processus, sur les critères, qui animent le vécu de la réception de la question, de sa compréhension, de l'élaboration de la réponse par le sujet. Je peux lui demander s'il entend ou non ce son, s'il aime ou pas ce produit, s'il est content ou pas, mais cela ne me renseigne pas sur ce qui le conduit à produire cette réponse. Or le dans le point de vue en première personne vise précisément à obtenir de telles informations. S'informer du vécu, ce n'est pas prendre connaissance du jugement, du résultat, mais bien du processus de production du jugement ou du résultat dans tous les aspects qui y sont pertinents.

Les verbalisations non descriptives du vécu ne relèvent pas du point de vue en première personne.

Dire que tout vécu peut faire l'objet d'une approche suivant un point de vue en première personne, n'est pas équivalent au fait que « toute verbalisation » peut faire l'objet d'une étude en première personne. La verbalisation d'un vécu n'est que le moyen pour étudier ce vécu. Même si dans ce vécu il y a des actes de verbalisation. Le fait que le sujet s'exprime pendant le vécu ne nous garantit pas que ce qu'il dit nous informe du vécu sous-jacent à cette expression. Dans l'exemple d'étude des effets de relance (Vermersch 2003), le fait de savoir que l'interviewée donne telle réponse, ne m'apprend pas sur la base de quoi elle choisit de me répondre telle chose plutôt que telle autre. Je peux faire des inférences à partir de la relation manifeste entre la réponse et la question, ce faisant j'interpréterais pour l'autre ce qu'il s'est passé, selon moi. Mais je ne saurais pas ce qu'il s'est passé selon lui tant qu'il ne me l'aura pas décrit lui-même.

Le fait qu'un sujet à propos d'un moment vécu, exprime une théorie, fait des commentaires ou formule des jugements, n'est pas une description de son vécu de référence. Pourtant me direz-vous, il s'exprime et c'est donc bien de la première personne. Oui mais de quoi nous informe-t-il alors ? Non pas du contenu et du processus du vécu de référence, mais de la manière dont il le juge, le commente, lui associe des connaissances, maintenant au moment où il en parle. Le en point de vue en première

³¹ Le concept de « vécu de référence » que nous développerons plus tard, désigne le moment vécu qui sert de support au recueil de données descriptives factuelles, nous le symboliserons plus loin par le signe V1, pour vécu premier, par opposition au second vécu V2 consacré à la description de V1.

personne pourrait être de documenter le vécu de formuler ces jugements et ces commentaires, donc de clarifier ce qui est sous-jacent à cette expression verbale, ce que nous ne savons pas si nous n'avons que l'expression des jugements.

Il y a donc un point assez délicat à saisir, la verbalisation alimente les recherches selon le point de vue en première personne quand cette verbalisation porte sur le vécu de référence.

Mais le formuler ainsi est encore insuffisant, puisque pour que la verbalisation soit informative du vécu de référence, il faut encore qu'elle le soit sur le mode descriptif. Il s'agit d'établir les faits privés, intimes, qui décrivent au mieux ce vécu. Les jugements, les théories, les opinions sur ce vécu ne nous en informeront pas, tout au plus donneront-ils des indications sur le rapport que le sujet entretient maintenant avec ce vécu passé. En fait, ce point est techniquement plus délicat qu'il n'y paraît et ce sera l'objet de la troisième partie du livre que de rentrer dans des distinctions précises correspondant à des pratiques réglées.

La présence du « Je » dans la verbalisation est-elle essentielle au point de vue en première personne ?

Sur ce lien entre verbalisation et point de vue en première personne, on peut se demander précisément si la présence du « Je » comme première personne du singulier en grammaire, est importante ou pas ? Les philosophes se sont emparés du débat (on trouvera de nombreuses références dans (Chauvier 2001)), mais je ne chercherais pas à le retracer ici.

La question méthodologique est de savoir si la présence du « Je » dans l'expression du sujet garantit que l'on soit dans un point de vue en première personne. Si l'on prend en compte les paragraphes précédents, ce qui est important c'est la teneur du discours, ce à quoi il se rapporte, c'est-à-dire la description du processus, du contenu, des états qui décrivent le vécu de référence. Le fait qu'un sujet parle en « Je » garantit qu'il s'implique comme origine de la réponse, mais pas du tout qu'il soit dans une posture descriptive. Le sujet peut par exemple dire « je pense que ce n'était pas vraiment ça ... », il s'exprime en « Je », mais pour énoncer un commentaire d'après coup ; s'il dit « et là, c'est vraiment les conceptions de Bergson qui sont pertinentes », il y a bien le « Je », mais c'est un énoncé sur le type de théorie qu'il pense avoir mobilisé, c'est un jugement. La description de son vécu serait présente si nous connaissions les critères (la perception qu'il en a) pour affirmer que ce qu'il faisait ou disait dans ce moment vécu s'organise suivant une conception théorique particulière.

L'expérience pratique de l'entretien d'explicitation nous a montré que la présence du « je » dans l'expression (avec bien d'autres repères) est plutôt bon signe du fait que le sujet parle bien selon son point de vue, mais le fait qu'il décrive est subordonné à une appréciation de la teneur de sens de ce qu'il exprime. En revanche, l'absence du Je, l'utilisation du on, ou du « nous » pour s'amalgamer avec les autres, les formulations indirectes, sont tous des indices de ce que l'on appelle techniquement « la perte du sujet », ils sont des indicateurs très puissants du fait que le sujet n'est plus dans une description en première personne. La valeur informative de la présence ou de l'absence du Je dans le discours, n'est pas symétrique. L'absence est un critère ayant une information plus fiable que la présence. On ne peut donc pas se contenter de la présence du Je pour décrire le fait que l'on recueille des données dans un point de vue en première personne. Le fait que des données de verbalisation relèvent bien du point de vue en première personne suppose donc que plusieurs critères soient satisfaits, un seul est insuffisant.

Mais, on peut aller beaucoup plus loin. Si l'on pose que ce qui est essentiel pour obtenir une teneur de sens à valeur descriptive, c'est la relation que la personne qui parle entretient à ce dont elle parle (la position de parole), les verbalisations recherchées dans un point de vue en première personne sont caractérisées par le caractère « incarné », « chaud », de cette relation, cela se traduit par la mobilisation d'une mémoire particulière que nous verrons en détail dans le chapitre 5. Du coup, ancrer dans ce repère de la position de parole incarnée, il est possible de jouer sur plusieurs registres qui vont produire des discours différents et complémentaires, bien au-delà de la question de la présence du Je. Par exemple, nous avons exploré, après d'autres il est vrai (voir par exemple, le roman « La maladie de Sach » {Winckler, 1998 #3273}), l'expression en « tu », en « il » ou « elle », en « nous », avec l'utilisation de son prénom, ou de son diminutif etc. A chaque fois que la personne modifie l'origine intérieure de son expression (quand cela lui est possible, toutes les positions ne sont disponibles et/ou confortables), de nouvelles informations sur son vécu lui apparaissent, qui n'étaient pas présentes dans

une expression en « Je ». Changement de point de vue, dans une quasi spatialité de l'origine de l'expression par rapport au sujet pris dans le vécu.

On peut encore, développer cette quasi spatialité en la matérialisant. Par exemple, utiliser une deuxième chaise à partir de laquelle la personne peut regarder la chaise sur laquelle elle était assise et qui représente son vécu passé³², et décrire ce qui lui apparaît de ce que cette personne (elle-même) a vécu, quand elle s'en éloigne et qu'elle s'en détache par l'artifice du changement de position spatiale. On peut explorer les variations de distances de la seconde chaise par rapport à la première, des variations de positions relatives. Chaque variation peut inventer un nouveau narrateur.

Nous avons aussi exploré les dissociations non spatiales en sollicitant et en suggérant dans le cadre de la verbalisation, que la personne distingue sa position de parole et la présence autour, au-dessus, etc. d'un témoin d'elle-même. En questionnant ce témoin, il s'avère qu'il a des choses à dire sur ce qui est vécu, que la position d'origine ne connaît pas, ou ne se dispose pas à formuler spontanément.

Il y a bien sûr beaucoup de détails techniques à décrire sur ces pratiques, je les mentionne pour ouvrir plus largement la question de l'origine de la position narrative au sein du sujet et de l'importance de la relation à ce qui est décrit (la position de parole).

La définition du concept de « vécu ».

Reste encore un point délicat, tout ce que nous avons précisé sur le point de vue en première personne repose sur la référence au « vécu ». Au-delà de l'évidence première que le vécu désigne ce qui a été effectivement vécu par une personne, comment définir le vécu ? Avons-nous les moyens d'une caractérisation précise, non-ambigüe ? Ou plutôt, qu'est-ce qui peut faire ambigüité ?

La description de vécu suppose de se référer à un vécu : basiquement cela signifie qui a effectivement appartenu à la vie d'un sujet ? Cela exclu l'imaginaire, le romanesque, la fantaisie, le vécu non référé à un sujet particulier comme on le trouve souvent en philosophie et spécialement en phénoménologie. Cela exclut les exemples génériques dont on ne sait qui les a vécus et qui sont prétendument valables pour tous les sujets. Cela exclut aussi tout mélange entre expérience de mots et expérience de vie. Les premiers sont bien des expériences mais elles se limitent à du discours ou à de la lecture, parler de charité est bien faire l'expérience de parler sur ce thème, mais n'est pas l'expérience de pratiquer des actes charitables. Tous ces autres exemples ne sont pas sans lien avec le vécu, puisqu'on ne peut imaginer, romancer, généraliser, discourir sans avoir une référence à son propre vécu. Mais précisément, le manque de précision de cette référence à un vécu singulier, si elle peut avoir une valeur heuristique pour concevoir des points à examiner, pour la recherche, cela les exclut comme source de constitutions de données descriptives du vécu de référence.

Supposons alors que nous avons bien identifié un sujet ayant effectivement vécu ce dont il témoigne, est-ce suffisant pour définir ce qu'est un vécu ? Tout ce qui a été vécu est-il un vécu ? Question absurde, puisqu'elle semble contenir la réponse dans sa formulation. Quelles difficultés demeurent ? La question de l'échelle temporelle dans la référence au vécu.

Nous avons tous l'expérience de nous rapporter à un film dans sa globalité pour le juger, ou bien de nous souvenir de « notre enfance » et d'en qualifier le climat général. Nous avons bien « vécu » la séance de cinéma, nous avons vécu notre enfance ou toute autre période de notre vie. Il n'y a pas de doute sur le fait que ce à quoi nous nous référons a été vécu. Est-ce un vécu de référence au sens où nous l'utilisons ?

Si décrire le vécu est d'en décrire le déroulement, les actes, pensées, perception, états, la difficulté est de produire des verbalisations descriptives sur des périodes de temps larges. Observez que les appréciations globales sont des jugements. Les jugements peuvent porter sur des objets temporels de n'importe quelle taille. Mais, si je veux décrire une chronologie événementielle qui déroulerait par exemple une période de ma vie, une situation particulière de ma vie, alors je vais rentrer dans des découpages descriptifs qui vont fractionner le déroulement temporel de la période ou de la situation, temps distincts qui du coup n'appelleront probablement pas les mêmes jugements. Mais si maintenant, je veux décrire les actes, les perceptions, les délibérations, les états internes, alors l'échelle temporelle doit encore changer, et je serai ramené à l'échelle d'un présent.

Le vécu, dans sa qualification descriptive de ce qui le constitue s'inscrit dans la temporalité du présent.

³² Ce type de dispositif a été inventé dans le cadre psychothérapeutique par F. Perls inventeur de la Gestalt.

La musique peut être appréciée dans le climat qu'induit l'écoute d'un morceau, je peux l'appréhender dans sa structure organisée comme peut l'être chaque genre musical, mais elle n'est jouée que note à note, dans une succession d'actes distincts, et elle n'est perçue que dans des structures plus limitées : cadence, mélodie.

Un vécu, dans la conception d'une psycho-phénoménologie, est un moment qui est approché à l'échelle temporelle du déroulement des pas d'une action mentale, d'une action physique, d'un changement d'état émotionnel, c'est-à-dire dans une échelle temporelle où ce que l'on suit repose sur des fractions de secondes, quelques secondes par exemple pour des changements d'état corporel, ou quelques minutes, mais dès que l'on dépasse ces cadres temporels, on se situe dans des unités d'expérience qui ne sont plus saisies comme vécu (ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas été vécus) mais comme période (quand j'étais à l'école primaire), comme situation (la présentation du stage, le cours de tai chi de lundi). Sur ces empan temporels plus larges on peut s'informer d'autres aspects (le ressenti d'un concert par opposition à l'écoute du début de telle chanson). Le vécu est de l'ordre de la succession des appuis de touche d'un pianiste. Mon projet de description, correspondra bien sûr à un moment plus long qu'un appui de touche, puisque je vais chercher à étudier un empan de vécu défini par un but, un sous-but. Je peux faire décrire le passage entre deux appuis de touches parce qu'il y a une difficulté digitale, un doigt accroche, un écart de doigt ne tombe pas en place ; je peux faire décrire la réalisation de l'exposé du thème d'une fugue (3, 10 mesures), je peux faire décrire l'exécution d'un morceau entier, ou d'une partie, mais décrire ce qui constitue ces moments revient toujours à viser la description du niveau de détail de ce qui le forme suivant les propriétés cognitives, pragmatiques (liées à l'action), affectives, égoïques, propres au fait qu'il s'agit bien d'une personne dont on parle.

Si je veux par exemple, étudier la mémorisation d'une partition chez un pianiste, je vais prendre une séance de travail d'un empan temporel d'une heure ou plus. Que fait-il successivement dans cette heure ? On a un niveau de description organisationnel. Mais que fait-il à chaque moment pour apprendre ? Pour cela, il est nécessaire de suivre le déroulement des focalisations attentionnelles, le choix des actes cognitifs, leur mise en œuvre, leur évaluation au fur et à mesure, les états internes et les croyances mobilisées en toile de fond. Cette information ne se situe pas à l'échelle de l'heure, mais court bien de présent en présent, de fraction de minutes en fraction de minutes. A ce niveau de fractionnement temporel qui permet de saisir ce qui constitue le vécu, correspond le souci de l'accompagnement vers la fragmentation que l'on retrouvera dans la technique d'accompagnement propre à l'entretien d'explicitation.

La difficulté que j'essaie ici de tirer au clair repose sur le fait que le terme de « vécu » n'a jamais nécessité jusqu'ici une élaboration particulière. A consulter le Littré ou le TLF on voit bien qu'il n'a jamais servi qu'à créer une opposition entre ce qui a été vécu et ce qui ne l'a pas été, même si je peux tenir un discours dessus. Alors qu'en psycho-phénoménologie, dans une épistémologie en point de vue en première personne, nous posons un sens technique, est pris comme vécu, comme « vécu de référence » ce qui peut être décrit selon la temporalité des actes du sujet.

« Selon lui », caractérise le point de vue propre au sujet qui a vécu « l'expérience de référence ».

Enfin, préciser « selon le point de vue de celui qui le vit », s'oppose d'une part à « selon le point de vue de l'observateur, du chercheur », c'est-à-dire toute pratique qui interprète ce que vit le sujet sans lui demander son propre sentiment ; et d'autre part, à tout style indirect qui instaure un « point de vue de nulle part » qui tiendra un discours sur ce que vit le sujet, sans préciser qui parle. « Selon lui », met en place l'origine du discours et ce faisant relativise ce qui est dit à cette origine dans la mesure où que ce que dit le sujet n'est pas réputé vrai a priori parce que c'est lui qui le dit. Le fait que ce soit le sujet qui l'exprime rend ce qu'il dit « incorrigible » mais pas « vrai », ce que l'on souhaite c'est qu'il témoigne de ce qui lui apparaît, et personne ne peut se mettre à sa place pour dire mieux que lui ce qui lui apparaît vraiment, personne ne peut le corriger (alors qu'il peut être aidé à se rapprocher de son expérience, à décrire des détails, des aspects, en dirigeant son attention au sein du souvenir cf chap. 6). Ce que dit le sujet « selon lui » est au mieux « fidèle à ce qui lui apparaît », « authentique », « non mensonger », « relatif à la façon dont il perçoit son expérience », tous ces critères évaluent la justesse de son expression relativement à son expérience, mais pas sa vérité épistémique (cf. chapitre sur la validation et la distinction entre vérité éthique et vérité épistémique). Car nous nous situons dans le

cadre de la recherche, et la science n'est jamais connaissance immédiate, ses conclusions sont toujours le fruit d'une élaboration seconde (cf. chapitre sur la méthodologie). Et ce n'est pas le sujet qui vit une expérience qui en fait la science, ce qu'il peut en dire ne représente que les données dont il peut témoigner comme on le développera dans les chapitres méthodologiques cf. L'interprétation de ce qu'il dit sera établie seulement au terme de la recherche par le chercheur lui-même. Sinon ce serait confondre témoignage et recherche scientifique. Un témoignage est utile et important comme donnée brute (non interprétée), mais il doit être mis en valeur, il doit être accompagné d'un discours qui met en évidence ce qu'il nous apprend, les sens dont il est porteur au-delà de l'anecdote.

Le point de vue en troisième personne

Le point de vue en troisième personne n'est pas basé sur le point de vue du sujet, on verra cependant que quelques fois il s'en approche à minima. Mais son credo est de ne prendre en compte que ce qui est public, comportemental et ce qui peut être capté et enregistré comme tous les signaux physiologiques. Toutes ces données ne prennent pas en compte le point de vue du sujet sur ce qu'il vit.

Mais par cette qualification nous risquons d'amalgamer des cas de figures très différents.

Le choix d'un tel paradigme peut être en troisième personne par nécessité : 1/ quand le sujet ne peut verbaliser par incapacité, comme c'est le cas pour les enfants jeunes, les malades ne disposant plus de la parole, à la limite de l'humain les animaux supérieurs ; 2/ quand le présupposé est que ce que l'on étudie n'est pas accessible à la conscience et qu'il est donc inutile de questionner le sujet. Ce second cas est plus ambigu, puisque le présupposé peut être mis en défaut si l'on met en évidence que le sujet peut conscientiser ce que l'on étudie, ou peut avoir la conscience d'aspects qui sont en relation avec ce qu'on étudie. Par exemple, les travaux de Claire Petimengin (Petitmengin 2004) ont montré que les patients épileptiques ont la perception de signaux avant coureurs de crises, possibilité réputée impossible a priori. Mais plus encore, sachant que les patients avaient conscience de ces signes précurseurs, il a été possible rétroactivement d'analyser les électroencéphalogrammes différemment et de détecter la trace de cette prise de conscience.

Ce choix de paradigme peut reposer encore sur l'idée que des indicateurs comportementaux sont suffisants pour le but visé, tel qu'on le conçoit à cette époque. Ainsi toutes les études sur la résolution de problème par exemple, se sont fait dans les années 70, sur la base du temps passé, de la réponse finale, et quelques fois de l'enregistrement des étapes quand il s'agissait d'une tâche produisant des observables nombreux. Il y avait là un véritable intérêt pour ce que vit le sujet, mais le lui demander était réputé non scientifique, et son raisonnement par exemple était reconstruit par inférence.

Historiquement, le choix épistémologique du point de vue en troisième personne repose non pas sur des impossibilités méthodologiques, mais plutôt sur le rejet du point de vue en première personne, comme a priori non fiable, voire même non scientifique, trop difficile à quantifier, visant des données sans intérêt pour la « vraie » science. Le choix est donc dans ce cas purement idéologique. A cette approche des sciences humaines en point de vue en troisième personne les tenants du point de vue en première personne objecteront que l'on gagne peut être en rigueur apparente, mais qu'on a perdu la personne. Et la rigueur scientifique ne peut reposer sur un rejet a priori. Par exemple, si l'on veut avoir une connaissance scientifique complète de la conscience, on a besoin de savoir de quoi le sujet est conscient. Au total, les deux approches semblent complémentaires dans de nombreux cas.

Le caractère complémentaire des données en première et troisième personne.

Certes données en troisième et première personne peuvent se compléter, se corroborer. Ainsi dans la tâche de mémorisation de la grille de chiffres, outre la description de la mémorisation produite par le sujet, Paul Guillaume (Guillaume 1942; Guillaume 1948) a montré qu'en observant les indicateurs non-verbaux présents lors de l'activité de mémorisation (mouvements des lèvres indiquant une activité de subvocalisation et donc l'apprentissage par récitation, mouvements des mains indiquant le placement imaginés des chiffres dans la grille, etc.) ; ou des questions complémentaires faisant apparaître les propriétés fonctionnelles de la méthode de mémorisation (par exemple, demander les quatre coins du carré de chiffres, selon que l'apprentissage s'est appuyé sur une récitation par ligne ou sur la visualisation du tableau, la vitesse de restitution sera très différente puisque dans le premier cas la personne devra réciter la totalité des chiffres pour accéder à chaque coin, alors que dans le second cas chaque coin est accessible indépendamment et donc immédiatement). Mais le point important est que ces

données en troisième personne viennent corroborer des faits connus en première personne. Sans la connaissance en première personne, l'idée de valoriser les modes de représentation du tableau de chiffres, de s'interroger sur les variétés de procédés d'apprentissage, ne serait pas apparue comme question de recherche. Le point de vue en première personne nourrit des questions de recherche qui peuvent être étudiés en mobilisant tous les modes de recueils de données utiles, mais qui ne peuvent venir que de la prise en compte de l'expérience vécue.

L'intérêt et la nécessité du point de vue en première personne pour une science de l'homme.

Ne pas prendre en compte le point de vue en première personne, c'est d'une part ignorer ce que peut dire le sujet de son expérience et perdre ainsi tout l'ensemble des données originales issues de ce point de vue. Elle impose alors une véritable ignorance de faits pourtant patent à toute personne décrivant son expérience intérieure. Car le point de vue en première personne fait apparaître par exemple des distinctions de type d'acte auquel la seule approche en troisième personne reste aveugle. Ainsi, l'approche de l'expérience vécue du rappel conduit à distinguer différents modes de rappel (cf chapitre 5). En particulier, cela montre l'opposition forte entre mémoire concrète basée sur l'évocation, sur le laisser venir et les mémoires de connaissances décontextualisées, distinctions totalement absentes de la psychologie expérimentale de la mémoire qui demandent des réponses soigneusement contrôlées au sujet d'expérience, mais ne sait rien de ce qu'il fait pour répondre aux demandes de l'expérimentateur. Cela fait immédiatement voir à quel point nous sommes ignorants de la pratique intime des actes de mémorisation et des actes de rappel. Nous savons une foule de choses sur l'efficacité du rappel, mais quasiment rien sur la pratique de ces actes qui sont pourtant sans cesse mobilisés dans tous les apprentissages, dans toutes les pratiques professionnelles, de sport et de loisirs. Elles seraient exactement les connaissances psychologiques dont auraient besoin professionnels et pratiquants ! La psychologie en première personne fait apparaître ce qui est fonctionnel dans l'activité cognitive. Elle ne se limite pas au schématisme opératoire si clairement étudié par Piaget et l'épistémologie génétique, mais elle va permettre de prendre en compte par exemple, l'efficacité relative des divers types de signifiants internes suivant les tâches devant être accomplies (Vermersch and Arbeu 1997; Vermersch 1999). Là aussi, ce qui apparaît est immédiatement utile et pertinent au praticien, la psychologie en première personne est en prise directe avec l'utilisation journalière de la cognition et de toutes les ressources mises en œuvre par chaque sujet.

L'épistémologie selon un point de vue en première personne, n'est pas seulement un choix abstrait d'une des bifurcations épistémologiques possibles, elle est aussi un engagement vers la constitution d'une véritable anthropologie, ce que la psychologie du 20^{ème} siècle a totalement échoué à construire.

2/ La collecte des données : méthodologiquement en première, seconde ou troisième personne.

Quittons l'opposition épistémologique générale entre première et troisième personne. Le second angle de la modélisation des points de vue est methodologique et concerne les choix opérés quant à la méthode à suivre dans l'étape de collecte des données de recherche.

Le recueil des données en troisième personne

Le recueil de données en troisième personne est ainsi qualifié parce qu'il ne s'occupe pas directement de ce qu'un sujet peut dire de son expérience.

Par exemple, dans la recherche que j'ai conduit sur l'apprentissage de l'oscilloscope cathodique (Vermersch 1976), je n'ai pris en compte que des traces et des observables, je n'ai rien demandé au sujet sur ce qu'il vivait dans la situation, sur les connaissances qu'il utilisait, sur la manière dont il s'y prenait pour effectuer le réglage de l'appareil de mesure. Je répondais à ces questions à sa place, à partir de ce que je pouvais observer de son comportement et moyennant un cadre théorique piagétien qui donnait une interprétation argumentée de ce comportement, puisque le sens de ce que l'on observe ne se livre pas de lui-même. Ainsi la dimension subjective des raisonnements, des représentations, des connaissances, était reconstruite indépendamment de ce que tout sujet aurait pu en dire. Dans cet exemple, la dimension subjective de la cognition m'intéresse, elle est mon objet de recherche, mais je la documente uniquement par inférence à partir des traces et des observables.

En règle générale, la volonté de ne collecter des données qu'en troisième personne s'inscrit dans un

programme de recherche privilégiant l'étude de mécanismes ou de lois réputées inconscientes ou subpersonnelles, et dont a priori on préjuge que ce que le sujet pourrait dire n'a de toute manière aucun intérêt ou pertinence. Simultanément, il s'agit souvent de recherches qui privilégient un idéal de rigueur méthodologique, plus qu'un idéal de sens de ce qui est recueilli comme données. Au pire, se rajoute le fait que ces recueils en troisième personne s'inscrivent dans une perspective épistémologique pour laquelle la conscience, l'expérience subjective, est évaluée comme un épiphénomène, ou bien comme hors d'atteinte scientifique. A noter encore, que la plupart du temps, les pratiques de collectes en troisième personne sont tenues implicitement par défaut plus que par conviction comme cela a été le cas dans le béhaviorisme strict.

La collecte des données « radicalement » en première personne et/ou en seconde personne : clarifier les rôles du chercheur et de l'informateur.

Faisons un pas de plus : lorsqu'on se situe dans le cadre épistémologique global des recherches selon un point de vue en première personne, et puisque, j'y insiste, on se situe dans le cadre de la recherche scientifique³³ on est alors conduit à délimiter deux rôles distincts et différents : celui d'informateur et celui de chercheur.

Le chercheur est toujours à l'origine de la démarche, puisqu'il n'y a de recherche que voulue et animée par un chercheur (un groupe, un programme), il invite un informateur, sollicite son consentement, puis recueille, enregistre, transcrit et traite ses propos ; l'informateur qui consent à cette démarche produit donc des données à l'invitation du chercheur. L'informateur, peut non seulement apporter des données, mais avoir des idées et des théories personnelles sur l'objet de la recherche, mais au final ce n'est pas lui qui analyse les données, ce n'est pas lui qui prend la responsabilité des conclusions de recherche. L'informateur n'est pas le chercheur. Il n'en a ni les buts, ni la fonction, ni les compétences.

En conséquence, méthodologiquement n'est en première personne que celui qui produit les données, qui s'exprime sur ce qu'il a vécu selon lui. L'informateur s'exprime en première personne. Mais on a deux cas de figures différents, suivant que chercheur et informateur sont deux personnes distinctes, ou suivant que chercheur et informateur correspondent à deux rôles distincts dans le temps d'un même sujet qui fait la recherche et la documente de sa propre expérience.

Car il se peut que l'informateur qui produit des données, qui décrit son propre vécu, soit le chercheur lui-même, dans le temps de la production des données, on en a eu plusieurs exemples récents cf. (Berger 2009; Lesourd 2009)). Quand on a affaire à une recherche où c'est le chercheur qui produit les données, avant de passer à l'étape de traitement, on a successivement 1/ une personne ayant des fonctions de chercheur qui se positionne d'abord et provisoirement comme informateur, comme témoin, comme « décrivieur » de vécu (ou encore selon la métaphore que j'aime bien : (Vermersch 2005) dessinateur de vécu) ; puis 2/ un chercheur (la même personne) qui se positionne comme chercheur par rapport aux données qu'il a produit, pour les transcrire, les organiser, afin de préparer l'analyse. En conséquence, quand on est dans ce cas de figure où le chercheur occupe successivement les deux rôles, on parlera méthodologiquement de point de vue « radicalement » en première personne, pour signifier que les données sont issues de l'expérience vécue du chercheur lui-même.

Et dans le second cas, quand les données sont produites par un autre que le chercheur, méthodologiquement ce n'est plus de la première personne, pour le chercheur les données qu'il recueille sont « en seconde personne », parce que s'il a bien accès à la description d'une expérience vécue selon le point de vue de celui qui l'a vécue (point de vue épistémologique global en première personne), en revanche il n'y a pas accès sur le même mode d'intimité que lorsqu'il s'agit de sa propre expérience. L'expérience subjective d'un tiers, je n'y ai accès que par son expression c'est-à-dire ses paroles et

³³ J'ai rencontré plus d'une fois lors d'université d'été sur le terrain de la formation et de l'enseignement, une confusion entre « être en état de recherche » et « faire de la recherche ». Etre « en recherche », veut dire, innover, se documenter, réfléchir sur ses pratiques, et ne suppose pas une démarche de recherche scientifique réglée comme le veut « faire de la recherche » au sens de l'activité d'un chercheur professionnel et des activités de thèse. Quand on fait « de la recherche », classiquement on fait une revue de question sur son sujet, on élabore une problématique, on recueille des données que l'on traite, que l'on organise jusqu'à pouvoir les analyser et en tirer des conclusions fondées sur les faits recueillies et leur interprétation justifiée suivant les lois de la raison.

son non-verbal et mon empathie d'être humain, et je ne peux que la retraduire, l'interpréter, m'y projeter, mais en aucun cas je n'y ai accès directement comme c'est le cas de mon propre vécu.

Entre une recherche radicalement en première personne et une recherche fondée sur des données en seconde personne, il y a donc une différence fondamentale dans la mesure où je n'ai jamais accès au vécu de l'autre comme je peux l'avoir du mien. Si la collecte de données en seconde personne permet d'accroître la diversité des données, en revanche l'approche radicalement en première personne permet un approfondissement incomparable d'une expérience vécue dans la mesure où le sujet qui l'a vécu (le chercheur) est à la fois expert en recherche, en description et dans le domaine vécu cf. l'exemple de la thèse de Berger E. (Berger 2009) qui est exemplaire sur ce point.

Ainsi, dans la recherche scientifique et dans la perspective méthodologique du recueil des données et non plus dans le point de vue épistémologique global comme précédemment, les données ne sont « en première personne » que pour le chercheur quand il prend sa propre expérience comme objet d'étude, et en « seconde personne » quand il prend le vécu d'un tiers comme objet d'étude.

On voit que dans ces considérations méthodologiques, la place du chercheur doit absolument être prise en compte : s'il étudie son propre vécu, il conduit une recherche « radicalement en première personne », s'il étudie le vécu d'un tiers, il conduit une recherche « en seconde personne ». On notera, qu'il peut y avoir un point de confusion, puisque que du point de vue épistémologique et méthodologique on peut dire que l'informateur est en première personne par rapport à son expérience, mais précisément, ce tiers n'est pas chercheur, il n'a la capacité que de produire un témoignage, qui sera utilisé par un chercheur et pas une recherche. Car je le rappelle, un témoignage, à lui seul, n'est pas encore de la recherche, il n'en constitue que la première étape, et il est à la fois précieux, intéressant, mais pour la recherche académique tant qu'il n'est pas ressaisi de manière réglée il ressort au statut de données brutes, de données premières (cf. (Vermersch 2009; Vermersch 2009) et le chapitre de méthodologie du traitement des verbalisations de vécu en troisième partie).

3/ L'organisation, le traitement et l'analyse des données.

Une contradiction peut apparaître dans la troisième³⁴ étape d'une recherche, celle dédiée à la fin : étape de traitement et d'analyse des données recueillies à l'étape précédente. Contradiction entre le fait que les conclusions d'un chercheur n'ont aucun privilège de vérité parce que la recherche a été conduite radicalement en première ou en seconde personne (cf. (Vermersch 2009), ne pas confondre authenticité et vérité) et le fait que pour un chercheur, se tourner vers la subjectivité est un choix profondément personnel, impliquant, qui ouvre à une sensibilité particulière, à une intimité forte avec le thème de recherche. Cela pourrait laisser imaginer qu'un chercheur en première personne va produire des analyses et des conclusions particulières reflétant son engagement et sa sensibilité. C'est à la fois vrai et faux. Vrai du fait que sa subjectivité de chercheur est orientée et va colorer son travail, faux parce que sa subjectivité de chercheur ne peut en aucun cas fonder la validité et la valeur de ses conclusions. Dans ma compréhension, il ne peut exister des conclusions de recherche qui puissent être qualifiées de conclusions en première personne, pas plus qu'en seconde ou troisième. La subjectivité du chercheur, est un outil précieux, discriminant, sensible, mais n'est pas en droit fondateur de la valeur épistémologique de l'établissement des faits et pas plus que des conclusions que l'on souhaite en tirer. La distinction des différents points de vue devient caduc.

Récapitulons d'abord les étapes précédentes.

Selon les considérations épistémologiques globales, le point de vue en première personne caractérise un chercheur, un groupe de chercheur, un laboratoire, qui est ouvert à la subjectivité, qui a adopté une forme d'humanisme par la prise en compte de la personne, et a le courage d'aller chercher l'information là où elle se trouve, quelles que soient les critiques a priori formulées sur la scientificité de la prise en compte du point de vue du sujet. On voit qu'il y a déjà là des caractéristiques personnelles fortes qui situent l'engagement du chercheur et institutionnellement cela signifie qu'il s'engage dans une forme de marginalité au mieux tolérée, car il faut avoir trouvé un directeur de thèse ou de programme pour assumer ce choix.

Sous l'angle méthodologique, le point de vue en seconde personne demande au chercheur un autre type d'engagement, complémentaire du premier : il a dû se former en tant que personne, de manière

³⁴ Ces trois étapes sont très schématisées, dans la réalité, elles ne cessent de faire l'objet de reprises : l'analyse remet en question le recueil et/ou son dépouillement, le recueil et l'analyse remettent en cause les choix épistémologiques initiaux etc.

impliquante, puisque recueillir des données d'entretien n'est pas une activité mécanique, mais bien une activité relationnelle délicate, appelant la confiance de l'informateur, son respect, mais aussi une connaissance et une maîtrise de ses propres attitudes d'écoute³⁵ de façon à ce qu'elles ne fassent pas obstacle à l'originalité du point de vue de celui qui parle. Enfin toujours dans l'étape du recueil des données, dans le cas d'une démarche « radicalement en première personne » où le chercheur prend comme objet de recherche sa propre expérience, son implication en tant que personne est maximale, d'une part parce qu'il parle de lui-même, d'autre part parce que pour apprendre à le faire, il a dû construire une compétence personnelle, là aussi fortement impliquante, et qui n'a rien d'innée.

Toutes ces considérations sur les degrés d'implication du chercheur, pour mettre en valeur le fait que dans la troisième étape où nous sommes maintenant et qui concerne le traitement et l'analyse des données recueillies, paradoxalement la modélisation en point de vue en première, seconde ou troisième personne s'abolit, dans la mesure où toute conclusion de recherche doit se fonder sur une argumentation rationnelle qui part des faits recueillis et aboutit à des interprétations justifiées à des degrés divers de validation et de plausibilité. Les stratégies de recherche suivant un point de vue en première personne n'entraînent aucun privilège automatique quant à la valeur scientifique de ce qui est énoncé, les conclusions seront jugées à l'aune de la cohérence scientifique entre les faits recueillis, établis, et les analyses et conclusions que l'on a tenté de dériver. A cet endroit, je ne vois pas de différences entre les différentes stratégies de recherche, parce qu'il n'y a pas plusieurs manières de produire un raisonnement fondé. Il n'y a pas de « conclusions scientifiques en première personne », la personnalité de celui qui les énonce importe peu, seule la rigueur de sa démarche vaut.

Cependant, cela ne signifie pas que la subjectivité d'un chercheur n'est pas présente dans ses options de recherche. Suivant ses intérêts, son éducation, ses valeurs, il va privilégier telle manière d'étudier un phénomène, ou bien il n'envisagera même pas comme possible l'étude de telle ou telle question. La sociologie de la science est maintenant suffisamment développée pour avoir clairement mis en évidence les biais culturels, politiques, éducatifs qui ont déformés les programmes de recherche (Ash and Woodward 1987; Danziger 1987; Ash 1995). Watson le fondateur du béhaviorisme, était étudiant avec Titchener un des promoteurs de l'utilisation de l'introspection au Etats Unis. On sait que Watson a renoncé à l'introspection du fait de son incapacité à la pratiquer, en particulier l'inaptitude qu'il avait à se donner des images mentales (Berman and Lyons 2007). Ou bien, si l'on suit une ligne plus sociologique, on sait que le développement du béhaviorisme s'est construit sur un sentiment nationaliste américain prônant d'arrêter de faire de la psychologie allemande et de passer à l'originalité pragmatique de l'Amérique (mais uniquement peuplée d'immigrés). Je pourrais prendre tous les exemples de programmes de recherche de l'ex URSS biaisés par des intentions politiques. Je choisis là des exemples d'effets plutôt négatifs, produisant des biais, des limitations, des cécités sélectives, mais je pourrais aussi argumenter de façon positive. Un chercheur qui a développé des compétences pour décrire sa propre expérience vécue, donc qui est devenu attentif, sensible à son intimité, aura forcément une ouverture particulière à l'examen des données en première personne, sensibilité que n'aurait pas un chercheur qui n'a pas fait ce cheminement. Il va être attentif à des nuances de vécu, à des détails de son expérience, qui vont retentir sur la manière dont il va organiser ses données, la façon dont il va mettre en valeur certains faits plutôt que d'autres. Mais, d'une part c'est vrai de tous les chercheurs par rapport à leurs objets de recherche, quelque soit la discipline dans laquelle il travaille, et d'autre part, au bout du compte, il faudra bien qu'il montre comment il a établi ces faits, comment il justifie les regroupements ou les distinctions, sur la base de quoi il dégage des genèses, des invariants. Et à cet endroit là, il utilisera un raisonnement qui sera fondé sur les lois de la raison, il n'y en a pas d'autres si l'on veut rester dans le cadre de la science. C'est pourquoi, tout argument valorisant le fait que le chercheur a pratiqué la méditation bouddhiste, la prière perpétuelle, la psychothérapie, la psychanalyse, le yoga, la méthode Alexander, la somato psychopédagogie, etc. et en fait toute forme d'engagement personnel éduquant ses capacités introspectives, est un point très positif pour conduire sa recherche épistémologiquement orientée en première personne, ce qui explique d'ailleurs en partie pourquoi il s'y intéresse. Mais quelles que soient ces compétences, il en est une qui est commune à

³⁵ On se souvient que parler d'attitudes d'écoute dans la perspective de Rogers, c'est à la fois pointer vers le respect de ce que dit l'autre, et dans sa propre formation à l'entretien découvrir de quelle manière je suis sourd à ce que dit l'autre, soit parce que je veux le conseiller, ou que je projette par mes questions la référence à ma seule expérience personnelle etc.

toute recherche et dont le fondement cherche à ne pas être subjectif : c'est raisonner correctement pour organiser ses données, les analyser et établir des conclusions.

Conclure ?

Ce chapitre cherche à créer des distinctions nouvelles, qui répondent à des besoins qui n'avaient pas été rencontrés jusqu'ici, principalement par défaut d'une communauté de chercheurs compétents dans le paradigme du point de vue en première personne.

Distinguer le sens de première, seconde et troisième personne suivant les étapes d'une recherche est neuf et fait apparaître l'importance de distinguer entre une perspective épistémologique globale et les pratiques de collecte de données, en découle l'originalité du point de vue « radicalement en première personne » dans la collecte des données, ce dont on n'avait jamais eu besoin, puisque le fait même qu'un chercheur puisse prendre sa propre expérience comme objet d'étude était réputé non scientifique.

Spécifier le sens du concept de « vécu » en lui donnant la valeur technique qu'il a pris dans les recherches en psycho-phénoménologie comme relevant de la temporalité de l'exécution des actes, est aussi très nouveau et soulèvera sans doute de nombreuses discussions fructueuses avec les techniques visant des temporalités plus larges, qui elles-aussi doivent se positionner plus clairement au-delà de l'évidence d'un récit de vie ou d'une approche autobiographique.

L'opposition à la philosophie, serait-elle phénoménologie et même surtout avec elle, est pour moi devenue importante et incontournable, la recherche en sciences humaines repose sur le recueil de faits, qui ont la merveilleuse propriété de nous apprendre des choses que nous ne savons pas déjà, et de permettre de les établir et de valider les conclusions. Si la phénoménologie veut devenir empirique alors elle doit aller aux faits et ne peut alors que devenir une psychologie en première personne ou une psycho-phénoménologie. L'idée d'une psychologie philosophique me paraît aberrant, tout autant que cela apparaissait à Piaget. Ce n'est pas un rejet de la philosophie, c'est un rejet de la confusion des genres.

Les méthodologies du point de vue en première personne peuvent sembler très directe et immédiate, c'est la plus grosse erreur d'appréciation que l'on puisse commettre et le signe certain que celui qui pense cela ne l'a pas pratiquée. Une telle opinion confondrait ce qui est familier (le contact permanent avec ma subjectivité) et ce qui est connu (qui peut faire l'objet d'un discours élaborant des connaissances formalisés).

Quelles que soient les critiques et les limites actuelles d'un point de vue en première personne, il faut apprendre à le développer de manière disciplinée et méthodologiquement réglée. Car on ne peut rien lui substituer. Il est donc inutile de placer ses espoirs dans une méthode objective qui pourrait nous faire faire l'économie du point de vue du sujet, il nous faut courageusement pratiquer cette méthode et découvrir comment la perfectionner. Si ce n'est pas fait, ce point de vue sera de toute manière présent, comme il l'a toujours été, mais de façon implicite non questionnée.

Ash, M.-G.-. (1995). Gestalt Psychology in German Culture, Cambridge University Press.

Ash, M. G. and W. R. Woodward, Eds. (1987). Psychology in Twentieth-Century Thought and Society. Cambridge, Cambridge University Press.

Berger, E. (2009). Rapport au corps et création de sens en formation d'adultes. Etude à partir du modèle somato-psychopédagogique. Sciences de l'éducation. Paris, Paris 8.

Berman, D. and W. Lyons (2007). "The First Modern Battle for Consciousness: J.B. Watson's Rejection of Mental Images " Journal of consciousness studies **14**(11): 4-26.

Chauvier, S. (2001). Dire "Je" Essai sur la subjectivité. Paris Vrin.

Danziger, K. (1987). Social context and investigative practice in early twentieth-century psychology. Psychology in the twentieth-century thought and society. M. G. W. Ash, W R. Cambridge, Cambridge University Press: 13-34.

Guillaume, P. (1942). Introduction à la psychologie. Paris, Vrin J.

Guillaume, P. (1948). Manuel de psychologie. Paris, PUF.

Legault, M. (1989). Le rapport à la nature dans une perspective développementale : une recherche expérientielle sur le thème de la symbolique émergeant d'une démarche de créativité en milieu naturel. Québec Université Laval.

Legault, M. (2003). "La symbolique en analyse de pratique. première partie." Expliciter(52): 1-13.

Legault, M. (2009). "Les symbolisations non verbales en recherche qualitative. Une méthodologie de l'indicible." Expliciter(80): 34-41.

Lesourd, F. (2009). L'homme en transition. Education et tournant de vie. Paris, Anthropos Education.

Petitmengin, C. (2004). "Peut-on anticiper une crise d'épilepsie ? Explicitation et recherche médicale." Expliciter(57): 1-24.

Piaget, J. (1968). Sagesse et illusions de la philosophie. Paris, PUF.

Vermersch, P. (1976). "Une approche de la régulation de l'action chez l'adulte. Registre de fonctionnement, déséquilibre transitoire et microgenèse." Bulletin de Psychologie XXX(10-13): 604-611.

Vermersch, P. (1999). De la notation musicale à ses représentations mentales : la mémorisation des partitions chez les pianistes. Musique et notations. Y. Orlarey. Lyon, Aleas Grame Editeur: 191-199.

Vermersch, P. (2005). "Eléments pour une méthode de "dessin de vécu" en psycho phénoménologie." Expliciter(62): 47-57.

Vermersch, P. (2009). "Décrire la pratique de l'introspection. Esquisse." Expliciter(77): 33-59.

Vermersch, P. (2009). "Méthodologie d'analyse des verbalisations relatives à des vécus : 1/ Première partie : organiser les données de verbalisation en suivant le modèle de la sémiose." Expliciter(81): 1-21.

Vermersch, P. (2009). "Méthodologie d'analyse des verbalisations relatives à des vécus : 2/ analyse et interprétation des données." Expliciter(82): 1-24.

Vermersch, P. and D. Arbeu (1997). "La mémorisation des oeuvres musicales chez les pianistes." Médecine des Arts(2).

Vermersch, P., N. Faingold, C. Martinez, C. Marty, M. Maurel, (2003). "Etude de l'effet des relances en situation d'entretien." Expliciter(49): 1-30.